

Liste de documents à fournir pour l'ouverture d'une succession

Concernant la personne décédée

Identité

- Copie intégrale de l'acte de décès (certifiée par l'officier d'Etat-civil)
- Copie du livret de famille et du précédent livret en cas de remariage (jusqu'à la page suivant celle de la naissance du dernier enfant)
- Copie du contrat de mariage ou du contrat de PACS
- Copie recto /verso de la pièce d'identité

En cas de nationalité étrangère du défunt : des actes de naissance, de mariage et de décès de moins de 6 mois traduits en langue française sont à fournir par vos soins si ces événements ont eu lieu à l'étranger. En fonction du pays d'origine, ces actes peuvent aussi devoir faire l'objet d'une légalisation ou d'une apostille. Merci de vous rapprocher de l'Office notarial rapidement si tel est le cas.

Santé

- Copie de la carte vitale
- Copie de la carte de mutuelle

Caisse de retraite

- Noms et adresses des caisses de retraite
- Copie des pensions et retraite

Salarié / non salarié

- Si la personne décédée était salariée : copie d'un bulletin de salaire
- Si la personne décédée était travailleur non salarié : extrait Registre

Etablissements bancaires et financiers

- Fourniture des RIB et des derniers relevés de compte pour chaque banque, **pour le défunt et son conjoint**
- Toute information relative à l'existence d'investissements en cryptomonnaie ou autres actifs numériques

Assurances-vie

- Noms et adresses des compagnies d'assurance
- Nature et numéros des contrats de la personne décédée et de son conjoint

Véhicules

- Carte grise des véhicules, y compris ceux du conjoint en cas de mariage en communauté
- Justificatif d'assurance

Passif / sommes dues

- Factures à régler ou réglées par les héritiers après le décès et prêts à la consommation
- Facture des frais d'obsèques
- Taxes foncières, taxe d'habitation, impôt sur le revenu et impôt sur la fortune immobilière
- La déclaration d'impôt sur le revenu sur laquelle figure les revenus préremplis.

Immeubles

- Titre(s) de propriété
- Si construction sur un terrain acquis par le défunt ou le couple : permis de construire et certificat de conformité
- Prêts immobiliers en cours avec tableau d'amortissement
- Justificatif d'assurance habitation : ***veuillez-vous assurer que les biens immobiliers restent bien assurés après le décès et durant le temps du règlement de la succession***
- Si le bien est en copropriété ou dans un lotissement: nom et adresse du syndic ou du président de l'association syndicale libre
- Si le bien est loué : les coordonnées du gestionnaire et copie du contrat de bail.
- Evaluation des biens immobiliers : notre Etude vous accompagnera pour la réaliser.
- ***Vous envisagez de vendre le bien immobilier ? nous disposons d'un service de négociation immobilière pouvant vous accompagner.***

Aide sociale: la personne décédée bénéficiait-elle d'une allocation ?

- Si le défunt bénéficiait d'une aide sociale quelconque, merci de nous indiquer le nom et l'adresse de l'organisme qui versait cette aide

Dispositions de la personne décédée

- Existe-t-il un testament ou une donation entre époux ?

Donations et/ou successions consenties et/ou reçues par la personne décédée

- Copie des donations ou don(s) consentis par la personne décédée, quelle que soit la date de la disposition
- Donations ou successions recueillies par la personne décédée ou son conjoint: tous documents en votre possession à ce sujet.

Si la personne décédée était veuve

- Copie des actes établis lors de la première succession

Si la personne détenait des titres de société

- Dernier bilan de la société, évaluation des titres appartenant au défunt
- Copie des statuts à jour

Concernant les héritiers

Identité

- Livret(s) de famille des héritiers, nature du régime matrimonial en cas de contrat de mariage ou copie du contrat en cas de PACS
- Professions, adresses, numéros de téléphone et courriel des héritiers (questionnaire ci-joint)
- Photocopie recto /verso de la pièce d'identité des héritiers
- Photocopie du RIB des héritiers (Merci d'apposer votre signature sur le RIB)

En cas de nationalité étrangère d'un des héritiers : des actes de naissance et de mariage de moins de 6 mois traduits en langue française sont à fournir par vos soins si ces événements ont eu lieu à l'étranger. En fonction du pays d'origine, ces actes peuvent aussi devoir faire l'objet d'une légalisation ou d'une apostille. Merci de vous rapprocher de l'Office notarial rapidement si tel est le cas.

Concernant les héritiers

Conjoint

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :

1^{er} enfant

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :

2^{ème} enfant

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :

3^{ème} enfant

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :

4^{ème} enfant

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :

5^{ème} enfant

NOM :	Prénoms :
Adresse et code postal :	
Profession :	Nationalité :
Portable/Fixe :	Email :